

## Les inspecteurs de l'Union Européenne achèvent leur mission en Mauritanie

# Menaces d'embargo

**Après une visite d'une semaine au cours de laquelle ils ont contrôlé des usines, des bateaux et des pirogues à Nouakchott et Nouadhibou, les trois vétérinaires envoyés par l'Union Européenne ont quitté Nouakchott le 03 avril courant. Visiblement pas très contents de la qualité de nos produits et de l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) qui assure l'inspection sanitaire, ils rendront leur rapport incessamment. Et d'aucuns craignent qu'un embargo ne soit décrété sur les produits mauritaniens. Ce qui ne sera ni plus ni moins qu'une catastrophe pour le secteur et pour l'économie.**

Arrivés en Mauritanie après un mois de préavis, les inspecteurs de l'Union Européenne s'attendaient à ce que tout soit "nickel". Et il le fut réellement, mais peut-être pas suffisamment pour nos hôtes. Même le marché au poisson de Nouakchott, un repaire de saletés, d'ordures et de toutes sortes d'odeurs plus nauséabondes les unes que les autres a été retapé, repeint et ravalé. Le génie militaire y a dépêché une équipe et des engins de déblayage et l'État lui a débloqué 40 millions d'UM pour l'opération. En fait, le gouvernement jouait gros. L'avenir de la filière dépendait trop de la visite des inspecteurs européens et on ne pouvait pas badiner avec l'hygiène. Le ministère des Pêches et l'IMROP ont multiplié les réunions avec les opérateurs et donné des consignes pour que tout se passe bien. En attendant le départ des missionnaires.

Suite en page 5

# Les inspecteurs de l'Union Européenne achèvent leur mission en Mauritanie

## Menaces d'embargo

Suite de Une

### Tirage au sort

Au cours de leur séjour, les inspecteurs ont visité 5 usines et 9 bateaux à Nouadhibou, 2 usines, 2 pirogues et le marché au poisson de Nouakchott. Les 9 bateaux choisis ont tous été immédiatement "délestés". Les autres attendront le rapport pour connaître leur sort. Et il y a fort à parier qu'ils suivront les autres. Car les Européens semblent faire une fixation sur les bateaux chinois, de vieux rafiots qui composent ce qu'on appelle la flotte nationale et qu'ils veulent remplacer par d'autres venant de leurs pays. Ensuite, et avec les accords de pêche qui doivent être renégociés en 2005 (et pour lesquels on parle de plus en plus de la nécessité pour la Mauritanie d'exiger le débarquement à terre d'une partie des captures de la flotte européenne), les européens veulent faire comprendre à la Mauritanie qu'elle n'a pas d'infrastructures ni de moyens de contrôle à terre. Elle devra donc revoir ses prétentions à

la baisse. Exactement comme ce qui s'est passé en 1996, lorsque les inspecteurs étaient venus quelques mois avant la signature des accords imposer un embargo sur les produits mauritaniens, pour le lever quelques mois après sans qu'on sache après quelles concessions de la part de la Mauritanie. En tout cas, l'accord a été renouvelé et des licences de pêche de fonds ont été accordées aux bateaux européens.

Après avoir achevé le contrôle, les inspecteurs ont tenu une réunion de synthèse avec le ministère et l'IMROP au cours de laquelle on leur a donné des explications et présenté des justificatifs.

Leur rapport sera renvoyé à l'IMROP pour y répondre, mais la décision peut ne pas attendre.

Certains opérateurs, interrogés par Le Calame, s'attendent à la fermeture du marché mauritanien dans une quinzaine de jours. 150 tonnes de poisson frais exportés chaque semaine vers l'Europe (et autant de congelé) ne trou-

veront plus d'acquéreur et 12.000 personnes se retrouveront au chômage. Ce qui sera une catastrophe pour l'économie en général, avec les emplois directs et indirects, les devises et les effets induits de secteur. Pour ces opérateurs, il serait trop aisé de les accuser de ne pas se mettre aux normes. Ont ils les moyens de le faire d'ailleurs? se demandent-ils. Selon eux, les inspecteurs ne seraient d'ailleurs pas venus pour les contrôler mais pour contrôler l'IMROP, l'administration chargée de délivrer les agréments. Et ils se sont rendu compte qu'on ne lui donne pas les moyens de s'acquitter de sa mission. Il n'a ni laboratoire, ni personnel suffisant, ni archives à Nouakchott par exemple. Et malgré l'embargo de 1996, puisque rien n'a été fait pour éviter que pareille mésaventure ne se reproduise.

Pourtant elle risque de se reproduire. Et dans ce cas, nous n'avons plus que nos yeux pour pleurer.

BEN ABDALLA